

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Date de convocation et d'affichage : 10 novembre 2022

DL-20221117-002

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Georges THOMAS		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI	X	
Jean-Michel LADOUCE		X	Sylvie VIRICEL		X
Corinne SAVIN		X	Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET	X		Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	Daniel AVEDIGUIAN
Georges THOMAS	Jean-Pierre GAITET
Corinne SAVIN	Marion MÉLIS
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Tanguy NAZARET
Sylvie VIRICEL	Patricia DRAI
Jean-Michel LADOUCE	--
Margaux CHAROUSSET	--
Emilie NGUYEN	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie GRIMAUD	68,9%	29	20	26



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Bibliothèque municipale – Modification du règlement intérieur - Tarifs

Guy MONNIN, premier adjoint, rappelle que la bibliothèque sera désormais gérée sous la forme d'une régie directe par la commune en vertu de la délibération DL-20221117-001, adoptée précédemment.

Afin de pouvoir conclure la convention de partenariat avec le département objet de la délibération suivante, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur actuel de la bibliothèque (en pièce jointe de la présente délibération) particulièrement en ce qui concerne les catégories d'usagers pouvant bénéficier d'un abonnement gratuit, tel qu'indiqué ci-après :

Type d'abonnement	Tarif annuel
Adultes (+ de 25 ans)	15 €
Jeunes de 18-25 ans	3 €
Personnes de moins de 18 ans	Gratuit
Etudiants	Gratuit
Personnes en recherche d'emploi	Gratuit
Personnes bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS, APA, ADA et ASPA*)	Gratuit
Professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture	Gratuit

**Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Solidarité Spécifique, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Allocation pour Demandeur d'Asile, Allocation de Solidarité aux Personnes Agées*

Cette grille tarifaire est applicable à tout abonné sans condition de résidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque de Miribel tel que présenté en annexe.

AUTORISE le Maire à le signer.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 17 novembre 2022.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,



Jean-Pierre GAITET